

Arrêt de la ligne du train des primeurs Perpignan-Rungis **Interfel dénonce une décision désastreuse pour l'écologie**

A une époque où la transition écologique est largement engagée dans de nombreux domaines, Interfel, l'Interprofession des fruits et légumes frais, s'indigne de l'annonce de la disparition du dernier train régulier de fret en France pour les fruits et légumes frais entre Perpignan et Rungis. L'Interprofession appelle les pouvoirs publics et la SNCF à clarifier leurs intentions.

L'arrêt de ce train, qui permet d'acheminer de l'ordre de **150 000 tonnes de fruits et légumes frais** par an, représenterait un signal extrêmement négatif envoyé à la société, si l'on considère les nombreuses attentes environnementales clairement exprimées par les dernières élections européennes et la loi mobilité en cours de vote à l'Assemblée nationale.

D'après les chiffres les plus bas annoncés par les professionnels du transport, **cette fermeture entraînerait le retour sur les routes de plus de 20 000 camions poids lourds par an.**

Certes, Interfel suit les discussions en cours sur le sujet, et souhaite les voir aboutir. Les régions Occitanie et Ile-de-France, les professionnels et les responsables des marchés de Rungis et de Saint-Charles ainsi que les producteurs de la région se sont mobilisés et se disent prêts à soutenir et accompagner la mise en place de toute solution ferroviaire alternative qui répondrait aux enjeux et contraintes de la filière. Pour autant, c'est à la SNCF - et par voie de conséquence au gouvernement que revient la responsabilité d'engager ces démarches.

La filière rappelle les grands axes de son plan de filière validés par les pouvoirs publics et les investissements considérables qu'elle opère collectivement afin d'améliorer son empreinte écologique.

Contact presse

Victoire GENEST – 01 49 49 15 20 – v.genest@interfel.com

A propos d'Interfel :

Créée en 1976, Interfel rassemble l'ensemble des métiers de la filière fruits et légumes frais. Toutes les fonctions sont représentées : production, coopération, expédition, importation, exportation, commerce de gros, distribution (grandes surfaces, commerces spécialisés et restauration collective). Organisme de droit et d'initiative privés, Interfel est reconnue association interprofessionnelle nationale agricole par le droit rural français, ainsi que par l'Union européenne depuis le 21 novembre 1996 dans le cadre de l'Organisation commune de marché (OCM) unique.

www.interfel.com / www.lesfruitsetlegumesfrais.com